

BRUYÈRES Seniors

Un coup de pouce en faveur des aides à domicile

Au cours d'une cérémonie, Isabelle Frimat, déléguée générale de la Fondation Ages qui agit pour le bien-être des personnes âgées, a remis un chèque de 2 500 € à l'association Adavie. Cette action généreuse s'inscrit dans le cadre de son opération « Soutenons nos héros du quotidien ».

Comme l'expliquait Grégory Brecha, directeur général d'Adavie, à Isabelle Frimat déléguée générale de la Fondation Ages, l'association Adavie dans ses multiples activités (15 différentes sur le département) comprend l'aide à domicile qui a été en première ligne en cette période rendue difficile en raison du coronavirus.

« Nous avons eu assez de force pour gérer cette crise avec agilité et mettre en place assez rapidement les mesures. Nous avons supprimé l'aide au ménage dès le 16 mars et en parallèle nous avons créé une cellule d'écoute. Première difficulté, cinquante clients étaient suspects ou dépistés posi-



La remise du chèque de 2 500 € en faveur de l'association d'Aide et d'accompagnement à domicile (Adavie) a pu se réaliser grâce au fonds de soutien Covid-19 de la Fondation Ages Alsace Grand Est Seniors.

tifs, il convenait donc que nos aides à domicile soient équipées rapidement ».

Adavie a fonctionné en flux tendu mais jamais elle n'a été en rupture de stock grâce à l'achat de bouses, lunettes et autres équipements » a-t-il expliqué en présence de Nicolas Gégout, responsable développement et innovation à Adavie. « Mon vœu le plus cher

serait que cette profession soit enfin reconnue, que les salaires soient revalorisés. J'espère que cette crise-là les mettra en valeur ».

C'est dans cette optique qu'Isabelle Frimat était présente, puisqu'elle n'était pas venue les mains vides. En effet, la représentante de la Fondation Ages qui promeut le bien-être des personnes âgées, tenait là à apporter de l'eau au moulin grâce à un chèque de 2 500 €.

« On est là aussi pour ça. Les aides à domicile sont encore plus isolées que le personnel en Ehpad. Les services à domicile sont essentiels. C'est à partir de là que nous avons lancé notre fonds « Soutenons nos héros du quotidien ». L'appel a été entendu sur le Grand Est. Nous avons récolté un peu plus de 30 000 € ce qui nous a permis d'agir. »

Des réponses aux enjeux liés à la vieillesse

La Fondation Ages, créée par le réseau APA et acteur de proximité ancré en Alsace, a pour mission de favoriser une longévité heureuse, d'améliorer leur qualité de vie en leur donnant les moyens de préserver leur autonomie. Elle soutient et promeut des initiatives telle, entre-autres, la reconnaissance des métiers de l'accompagnement notamment grâce à des dons et au mécénat.

PREY Conseil municipal

Les comptes de gestion et administratif approuvés par les élus

A l'ouverture de la séance de ce conseil municipal, la secrétaire de mairie a expliqué brièvement le fonctionnement d'un budget communal et ses sections.

Approbation des comptes. - Le compte de gestion accuse un excédent global de 45 141,51 €. Le compte administratif également.

Délégations au maire. - Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales : dit que les compétences déléguées consenties par ordre de priorité en cas d'empêchement du maire, et sans préjudice des délégations consenties à Fabien Woerner, 1^{er} adjoint et si lui-même est empêché, à Stéphane Hollard 2^e adjoint



Cette année, la mairie a été fleurie pour la première fois par Stéphane Hollard. Adrienne Boudard, se charge de l'entretien des jardinières.

Indemnités. - Fixation des indemnités des élus : sur la base du taux en pourcentage de l'indice 1027, maire : 17 % ; 1^{er} et 2^e adjoints : 6,60 %.

Commissions - Désignation

des délégués aux diverses commissions. Désignation des commissaires de la Commission communale des impôts directs : cette délibération est reportée au prochain conseil municipal

FIMÉNIL Conseil municipal

Lionel Stickeir élu maire de la commune

Lionel Stickeir a ceint l'écharpe de maire vendredi en fin d'après-midi.

Âgé de 52 ans, Lionel Stickeir, directeur commercial est épaulé par Gilbert Pierrat, doyen de la liste « Agir ensemble pour Fiménil », nommé premier adjoint et Olivier Badonnel, deuxième adjoint.

Pour l'équipe municipale le nerf de la guerre sera l'assainissement des comptes. « Le plus dur reste à faire, c'est compliqué », souligne le nouveau premier magistrat qui ajoute « Nous avons décidé de verser nos indemnités de maire et d'adjoints à la commune ». Œuvrer avec la CCB2V, les biens indivis pour la salle Saint-Nicolas, redonner vie à la commune et



Lionel Stickeir et son équipe souhaitent entretenir une bonne entente avec les communes environnantes et redonner vie à Fiménil.

l'animer selon les moyens de bord font partie entre autres des projets. S'y ajoute la communication vers les habitants sur la situation de la commune pour plus de transparence.

FONTENAY Politique

Jérôme Poifoulot élu maire

Jérôme Poifoulot a été élu sans surprise à la tête de la commune, vendredi dernier, avec 10 voix et un bulletin blanc (11 votants).

Sapeur-pompier professionnel, père de 2 enfants, il est de retour aux affaires municipales, ayant accompli un mandat de conseiller de 2008 à 2014. Trois adjoints ont été élus avec 10 voix chacun, respectivement : Eric Genay, Jeanne Saint-Dizier et Jean-François Guillot.

Indemnités. - Les indemnités du maire et des adjoints ont été votées à l'unanimité, inférieures au maximum autorisé, soit mensuellement 622,30 € bruts et 318,93 € respectivement,



Jérôme Poifoulot est le nouveau maire de la commune.

pour un total de 1 579 € bruts par mois.

Lecture a été faite par le maire de la charte des élus ; le prochain conseil aura lieu le 10 juillet.

BRUYÈRES Culture

La médiathèque reprend du service

À compter du lundi 6 juillet, la médiathèque de Bruyères reprend du service uniquement sur rendez-vous.

En raison du Covid-19 qui est toujours en circulation, il est demandé de respecter le protocole mis en place, à savoir : une seule personne par famille (adulte) ; le port du masque obligatoire ; le dépôt des retours sur les tables à l'entrée ; la désinfection des mains au gel hydroalcoolique.

La durée des prêts ne change pas. En revanche, il est possible

d'emprunter au maximum et par personne : 1 CD, 1 DVD et 3 livres.

Pour la prise de rendez-vous, contacter le 03 29 52 46 13 ou par mail à l'adresse : mediathèque@bruyeres.fr

La médiathèque change également ses horaires d'ouverture au public le lundi et le mercredi. Les nouveaux horaires sont les suivants : à compter du 6 juillet : lundi de 16 h à 17 h, mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h, samedi de 9 h à 12 h